

REGLEMENT DU JEU CONCOURS *LA CHASSE AUX OEUVRES*

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Musées et domaine nationaux des Châteaux de Compiègne et de Blérancourt
Place du Général de Gaulle
60200 COMPIÈGNE

Ci-après dénommé l'**organisateur**,

Organise du **10 décembre 2021** au **28 mars 2022** un jeu sans obligation d'achat dans le cadre de l'exposition temporaire *Vitesse*, avec le concours de l'association « Compiègne, les Vitrites de Votre Ville ».

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu est sans obligation d'achat et ouvert à toute personne physique.

Les participants mineurs de moins de 18 ans, devront recueillir l'accord préalable de leurs représentants légaux (père/mère, tuteur ou toute autre personne titulaire de l'autorité parentale à l'égard du mineur) avant de déposer leur participation dans le cadre de ce jeu concours.

L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur et l'acceptation que le participant reçoive le prix offert dans le jeu concours.

L'organisateur se réserve le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

Le jeu n'est pas ouvert aux agents des Musées et domaine nationaux des Châteaux de Compiègne et de Blérancourt.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de participer au présent jeu-concours, il convient de :

- Retirer un bulletin de participation chez un des commerçants partenaires (liste en annexe du présent règlement) exposant une photographie d'une œuvre présentée dans l'exposition,
- Retrouver les dénominations de chaque œuvre reproduite sur le bulletin de participation et le commerçant exposant l'œuvre en question,
- Déposer le bulletin dans une urne présente en boutique du Château ou chez un commerçant participant.

Les éléments nécessaires pour la prise en compte de la participation sont les suivants :

- L'attribution de la dénomination exacte à l'ensemble des œuvres reproduites sur le bulletin de participation,
- L'attribution du nom exact du commerçant exposant à l'ensemble des œuvres reproduites sur le bulletin de participation,
- L'indication claire de ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse mail),
- Le dépôt du bulletin dans l'urne prévue à cet effet ou chez un des commerçants participants.

Toute participation incomplète ne pourra être prise en compte.

Les bulletins doivent être déposés dans l'urne présente en boutique du Château de Compiègne avant le **28 mars 2022, 18h**.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les bulletins proposant les bonnes réponses.

Un tri sera effectué par l'organisateur préalablement au tirage au sort afin de ne garder que les bulletins avec les bonnes réponses.

ARTICLE 4 : LIMITES À LA PARTICIPATION

La participation est limitée à un bulletin par personne pendant la durée du jeu-concours.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraîne la nullité des bulletins déposés.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les bulletins gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les bulletins proposant les bonnes réponses.

Les noms des trois gagnants seront validés par la SCP CASTANIE, TALBOT & CASTANIE, huissiers de justice à Beauvais, 11 Bd Saint-Jean, dépositaires du règlement complet. Les gagnants seront informés via un courrier, au plus tard le **28 avril 2022**.

Dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il serait immédiatement procédé à un autre tirage au sort jusqu'à la désignation d'un bulletin gagnant.

ARTICLE 6 : LES LOTS

Les lots à remporter dans le cadre du présent jeu-concours sont les suivants :

1. Un catalogue de l'exposition *Vitesse* et des produits dérivés.
2. Des lots offerts par les commerçants participants.

Les lots seront envoyés par courrier postal aux trois gagnants.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit pour quelque cause que ce soit.

Les Musées et domaine nationaux des Châteaux de Compiègne et de Blérancourt se réservent le droit de remplacer le lot en tout ou partie pour un autre lot de valeur équivalente.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne :

- L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez **SCP CASTANIE, TALBOT & CASTANIE, Huissier de Justice à BEAUVAIS 60000, 11 Bd Saint-Jean.**
- L'arbitrage en dernier ressort de l'organisateur pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1^{er}. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la fin du jeu, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 8 : EXPLOITATION DES DONNÉES DES PARTICIPANTS ET PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les coordonnées des participants seront traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux textes qui en découlent, et notamment au décret n°2019-536 du 25 mai 2019.

Les participants, qui donnent leur accord dans le bulletin de participation, en ce sens autorisent l'organisateur du jeu à publier leurs noms sur les réseaux sociaux et le site du Château de Compiègne, ainsi que ceux de l'association « Compiègne, les Vitrites de Votre Ville ».

Les données collectées dans le bulletin de participation sont nécessaires afin de permettre la participation au jeu-concours « La chasse aux œuvres » ainsi que, le cas échéant, dans le cadre de la politique de communication des Musées et domaine nationaux des Châteaux de Compiègne et Blérancourt.

Ces données sont uniquement destinées aux Musées et domaine nationaux des Châteaux de Compiègne et Blérancourt, responsable de traitement et seront conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture du présent jeu-concours ou jusqu'à l'activation du lien de désabonnement à la lettre d'information. Dans le cadre du traitement des données, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition. Pour ce faire, il suffit de faire une demande auprès des Musées et domaine nationaux des Châteaux de Compiègne et Blérancourt.

ARTICLE 9 : MODALITÉS DE MODIFICATION DU JEU

L'organisateur du jeu se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, notamment en cas de force majeure. Toute modification au présent règlement fera l'objet d'une annexe à celui-ci. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

La date du tirage au sort pourra notamment être décalée.

ARTICLE 10 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur du jeu ne serait être tenu pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment un éventuel retard dans la livraison du lot, ou, en cas de force majeure, un fait susceptible de perturber, modifier ou annuler le jeu.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

ARTICLE 12 : DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT DE JEU

Le présent règlement est déposé chez SCP CASTANIE, TABLOT & CASTANIE, 11 Bd Saint Jean, 60000 BEAUVAIS.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre simple à l'adresse suivante : Musées et domaine nationaux des Châteaux de Compiègne et de Blérancourt – Place du Général de Gaulle – 60200 COMPIEGNE ou par courriel : communication.compiegne@culture.gouv.fr

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMERCANTS PARTICIPANTS AU JEU CONCOURS

Du 10 décembre 2021 au 12 janvier 2022

Les lunetiers Dadier

3 place de l'Hôtel de Ville – 60200 COMPIEGNE

Le 123

7 rue de l'étoile – 60200 COMPIEGNE

Le dressing d'Alex

29 place du change – 60200 COMPIEGNE

L'Onglerie Compiègne

7 rue du change – 60200 COMPIEGNE

Decor & Maison

19 rue des cordeliers – 60200 COMPIEGNE

Ame Sœur

15 rue des Lombards – 60200 COMPIEGNE

Relais des tendances

28 rue des Lombards – 60200 COMPIEGNE

L'atelier Vegaholy

19 rue de Pierrefonds – 60200 COMPIEGNE

L'Elan

6 rue Fournier Sarlovèze – 60200 COMPIEGNE

Du 13 janvier au 16 février 2022

Photographie Hutin

1 place Saint Jacques – 60200 COMPIEGNE

Le St Corneille

14 rue Saint Corneille – 60200 COMPIEGNE

Lord's

29 rue Saint Corneille – 60200 COMPIEGNE

Une fée dans les étoiles

3 rue des gourneaux – 60200 COMPIEGNE

Côté Virginie

25 rue Jeanne d'Arc – 60200 COMPIEGNE

Ernestine

28 rue des trois barbeaux – 60200 COMPIEGNE

I.Code

3 rue des trois barbeaux – 60200 COMPIEGNE

Nicolas

3 place de l'Hôtel de Ville – 60200 COMPIEGNE

MMA

2 rue des Pâtisiers – 60200 COMPIEGNE

Du 17 février au 28 mars 2022

Dessange

12 rue des Pâtisiers – 60200 COMPIEGNE

Brûlerie Cour le Roi

10 place de l'Hôtel de Ville – 60200 COMPIEGNE

Belles trouvailles

46 rue Jeanne d'Arc – 60200 COMPIEGNE

Opticien Direct Optic

32 rue Jeanne d'Arc – 60200 COMPIEGNE

Trial

38 rue des trois barbeaux – 60200 COMPIEGNE

San Marina

6 rue des trois barbeaux – 60200 COMPIEGNE

Clefs des Champs

46 rue Vivenel – 60200 COMPIEGNE

La librairie des Signes

17 rue Pierre Sauvage – 60200 COMPIEGNE

Cookies & Co

rue des Pâtisiers – 60200 COMPIEGNE